

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA

PROTECTION SOCIALE

portent recensement et nomination de
Monsieur LEMISSINA Daniel, Professeur
de CES de 1^{er} Schol'n des Services
Sociaux (Enseignement).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION SOCIALE

LE MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

- (/ISAS) :
- (/u la Constitution du 3 Juillet 1974
 - (/u la loi 15/79 du 13.11.79 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1974
 - (/u la loi 15/79 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo
 - (/u l'arrêté 20/7/P du 21.6.58 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires
 - (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires
 - (/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchie des diverses catégories des cadres des fonctionnaires
 - (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires
 - (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
 - (/u le décret 62/199 du 22.5.62 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo
 - (/u le décret 67/8/FP-LS du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la série des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions, de carrière et reclassements, notamment son article 1er § 2 ;
 - (/u le décret 67/304/MEN.SGTFP du 30.3.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrégant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 62/199 du 22.5.62 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement
 - (/u le décret 74/47 du 31.12.74 abrégant et remplaçant les dispositions du décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo
 - (/u le décret 79/15 du 1.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
 - (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat
 - (/u le décret 80/644 du 20.12.80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres
 - (/u le rectificatif 81/616 du 26.1.81 au décret 80/644 du 20.12.80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres
 - (/u le décret 81/617 du 26.1.81 relatif aux intérim des membres du Gouvernement
 - (/u le décret 81/707/SGG du 13.10.81 complétant l'article 2 du décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat
 - (/u l'arrêté 174/MEN.DFFA.SF.82 du 15.4.81 portant titularisation des Professeurs de CLG Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1979.

(/u la lettre 1382/MEN.DGAS.DPA.SP.F2 du 12.11.82 du directeur du personnel et des Affaires Administratives, transmettant le dossier de l'intéressé

(/u la demande de l'intéressé en date du 27 octobre 1982.

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets 64/165, 67/304 et 67/107 des 22.5.64, 30.7.67 et 10.10.67 susvisés, Monsieur BADAKISSIMA Daniel, Professeur de CEG de 1^{er} échelon, indice 710 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), titulaire de la Licence ES lettres, option Anglais, 1^{ère} session de 1972 obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est réclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé professeur de Lycée de 1^{er} échelon, indice 830. Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de Service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Brazzaville, le 4 avril 1983

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine MINGA GBA.

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances

Bernard GOMBE MATSI NI.

Ititi Gnetounba LEKOUENZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFT.DFT
DB
DCF
MEN
DPA
INTERESSE
DOSSIER
SGCH/DC

1
3
3
1
3
3
1
3
2.